



EcoBrief

France : le taux de marge des entreprises s'améliore

Le taux de marge des sociétés non financières a augmenté au 1^{er} trimestre 2023, atteignant 32,3% après 31,9% au 4^e trimestre 2022. Les entreprises françaises continuent de bénéficier d'un pouvoir accru de fixation de leurs prix de vente.

Le taux de marge des sociétés non financières françaises a atteint 32,3% au 1^{er} trimestre 2023 selon l'Insee, confirmant la hausse enregistrée au 2nd semestre 2022 (31,9% aux 3^e et 4^e trimestres). Cela suggère aussi une amélioration du pouvoir de fixation des prix de vente de ces entreprises, notamment dans le secteur alimentaire, à la suite de deux périodes de négociation qui ont réuni les producteurs et la grande distribution : la réouverture d'une période de négociation *ad hoc* en cours d'année, à l'automne 2022, puis la négociation annuelle menée au 1^{er} trimestre 2023.

Les salaires réels ont contribué à améliorer les marges au 1^{er} trimestre (à hauteur de 0,4 point de pourcentage), l'inflation ayant progressé plus rapidement que les salaires pour le 4^e trimestre consécutif. Néanmoins, cette contribution positive des salaires a été entièrement compensée par une détérioration de la productivité (pour le 3^e trimestre d'affilée).

En parallèle, d'autres éléments suggèrent une amélioration relative de la situation financière des entreprises, notamment les soldes d'opinion des enquêtes de conjoncture de l'Insee sur la trésorerie. Ceux-ci se sont stabilisés au début de l'année à la suite du reflux des prix de l'énergie observé ces derniers mois (-8,6 dans l'industrie manufacturière en avril 2023 contre -10,7 en octobre 2022, -7,1 contre -9,4 dans le bâtiment et -6,9 contre -5,4 dans les services).

Dans les prochains mois, la détérioration de la conjoncture (nous attendons une croissance nulle au 2nd semestre 2023) devrait peser sur les marges des entreprises. Toutefois, la suppression (pour moitié en 2023 et pour moitié en 2024) de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) devrait permettre d'amortir, voire de contrecarrer, cette baisse. Ainsi, avec cette suppression, le taux de marge atteindrait 32,8% en moyenne en 2024 selon nos prévisions, contre 31,5% sans cette mesure fiscale (après 31,7% en 2022). En 2023, la baisse de moitié de la CVAE permettrait d'atteindre un taux de marge de 32,7% contre 32,1% en l'absence de mesure.

Stéphane Colliac

Economiste Senior, France-Allemagne

